

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-39
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12) Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEAS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5) M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation 25 septembre 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'UNASSI DANS LE CADRE DE LA
REFORME DE LA TARIFICATION DES SSIAD/SAD**

Annexe : convention de formation UNASSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

L'UNASSI (Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers) organise une action de formation intitulée « Approche stratégique et choix de gestion dans le cadre de la réforme de la tarification des SSIAD/SAD ».

Les objectifs sont de :

- Connaître le nouveau financement des SSIAD/SAD.
- Maîtriser le principe du Forfait Global de Soins.

- Anticiper le volume d'activité.
- Analyser les coûts.
- Optimiser le temps de travail.

La directrice du CIAS souhaite participer à cette formation d'1/2 journée.

Le coût est de 200 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la convention de formation établie avec l'UNASSI.**
- **D'imputer la dépense sur le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Emmanuelle MENARD

PI

Sophie BESNARD

Vice-Présidente

Service et autonomie à domicile



Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.